

DECISION DU PRESIDENT N°2025-041**Objet : Décision de virement de crédits N°3**

Robert TCHOBDRENOVITCH, Président de la Communauté de Communes sud Luberon ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5217-10-6 ;
Vu la délibération n°2024-004 du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2024 portant modification des délégations de pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées consenties au Président,
Vu la délibération n°2022-003 du 3 février 2022 d'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 ;
Vu la délibération n°2024-116 du 19 décembre 2024 approuvant le budget primitif 2025 ;
Vu la délibération n°2025-050 du 29 avril 2025 approuvant le budget supplémentaire du budget général 2025 ;
Vu le référentiel budgétaire et comptable M57.

Considérant ce qui suit :

Le budget général primitif 2025 a été voté en application du référentiel budgétaire et comptable M57. Ce budget, en référence à l'article L. 5217-10-6 du CGCT et au référentiel M57, autorise Monsieur le président à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites dans chaque section (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Il est fait application de ce mécanisme afin d'abonder :

- Les crédits nécessaires au paiement de différents projets :

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est procédé à :

Désignation : décision du Président n°2025-041	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-I-21351-21-4221-DTE-100024-CVILL : PAS ASSEZ PREVU ABRI JARDIN		5 819,22 €		
D-I-21351-21-4221-DTE-100038-CCUC : PAS ASSEZ PREVU ABRI JARDIN	5 819,22 €			
D-I-21351-21-4221-DTE-100024-CVILL : CREATION OUVERTURE CLOTURE CRECHE VILLELAURE		3 350,00 €		
D-I-21351-21-4221-DTE-100074-CCRE : CREATION OUVERTURE CLOTURE CRECHE VILLELAURE	3 350,00 €			
D-I-21351-21-4221-DTE-100024-CVILL : INSTALLATION DIGICODE CRÈCHE VILLELAURE		1 916,00 €		
D-I-21351-21-4221-DTE-100074-CCRE : INSTALLATION DIGICODE CRÈCHE VILLELAURE	1 916,00 €			
D-I-21351-21-4221-DTE-100024-CVILL : INSTALLATION ELECTRIQUE CABANON CRECHE VILLELAURE		2 447,00 €		
D-I-21351-21-4221-DTE-100074-CCRE : INSTALLATION ELECTRIQUE CABANON CRECHE VILLELAURE	2 447,00 €			
D-I-2051-20-633-DGS-100001-ODT : SITE INTERNET COTELUB		12 600,00 €		
D-I-2051-20-020-DGS-100003-ECH : SITE INTERNET COTELUB	12 600,00 €			
D-I-2031-20-61-DPA-100075-ZALBDJ : ERREUR OPERATION ZA LBJ /ZA CAD		1 800,00 €		
D-I-2031-20-61-DPA-100063-ZACAD : ERREUR OPERATION ZA LBJ /ZA CAD	1 800,00 €			
Total	27 932,22 €	27 932,22 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de ces virements de crédits à la prochaine réunion du Conseil Communautaire suivant cette décision.

ARTICLE 3 : La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil communautaire, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse ; elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière de Pertuis, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Tour d'Aigues le 15/07/25

Robert TCHOBDRENOVITCH

Président

COTELUB

VAUCLUSE

* COMMUNAUTE DE COMMUNES *

* SUD LUBERON *